

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Formations par voie scolaire



Enseignement

Gratuité de l'enseignement liée au statut d'Etablissement Public.

L'organisation des emplois du temps d'enseignement est hebdomadaire.

La semaine de cours se déroule du lundi matin 8h15 au vendredi soir 17h30.

Toute activité organisée est obligatoire : cours, travaux pratiques, évaluations, conférences, visites et stages.

Frais de scolarité

Chaque élève ou étudiant doit se munir de :

- Une paire de **bottes blanches** (une vente de bottes de sécurité spéciales agroalimentaire est organisée à la rentrée).
- Une **tenu**e vestimentaire pour l'**éducation physique et sportive**.

Pour les **travaux pratiques** dans les ateliers et les laboratoires, l'**établissement** fournit la **tenu**e de travail (toque, blouse ou combinaison) et se charge de l'entretien de ces tenues afin de limiter au maximum les risques. La **documentation scolaire** est également **fournie** par l'établissement.

En conséquence, les **frais de scolarité** pour 2011- 2012 (location des tenues + photocopies) seront facturés, selon les classes, entre 110 et 200 € par an.

Assurance

Les étudiants et lycéens sont couverts par la **Mutualité Sociale Agricole** dans le cadre des maladies professionnelles et accidents de travail pendant les activités scolaires et pendant les trajets.

Immatriculation Sécurité Sociale pour les BTS

L'immatriculation des étudiants à la Sécurité Sociale se fait auprès des services de l'Ecole le jour de la rentrée. Nous vous remettons le formulaire correspondant (S.1205f).

Les Mutuelles étudiantes, présentes ce jour, sont en mesure de vous aider à les compléter.

Vous devrez vous acquitter de la cotisation forfaitaire annuelle par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ENILIA-ENSMIC dont le montant fera l'objet d'une parution au journal officiel et vous sera communiqué à la rentrée.

Bourses

Si vous désirez bénéficier de **bourses nationales** spécifiques au Ministère de l'Agriculture, vous aurez à présenter un dossier de demande de bourses avant le 2 septembre.

Ce dossier est à présenter si vous changez d'établissement, si vous êtes redoublant ou si vous étiez boursier à l'Education Nationale.

Stages

Durant la scolarité, les élèves et étudiants doivent effectuer un **stage en entreprise**. La recherche de stage est à l'initiative des stagiaires. Toutefois, l'établissement est à leur disposition pour leur fournir toute aide nécessaire : un professeur de l'établissement est chargé de cette mission.

Pendant ces stages, les dégradations occasionnées aux biens du maître de stage du fait de l'activité du stagiaire sont couvertes par une **assurance** prise par l'établissement (SAMDA) et facturée à la famille dans les frais divers de gestion.

Hébergement

L'accueil à l'internat est réservé en priorité aux élèves du secondaire (BAC Pro) et aux étudiants étrangers ou des DOM-TOM. Les BTS sont logés en fonction des places restantes.

Le service d'hébergement est assuré toutes les **fin**s de semaine. Par contre, le service de restauration n'est pas assuré le vendredi soir, le samedi et le dimanche.

Néanmoins, l'établissement dispose d'une petite cuisine qui permet aux étudiants qui le souhaitent de préparer eux-mêmes leurs repas en fin de semaine.

Le bénéfice du service d'hébergement du vendredi soir au lundi matin entraînera une facturation supplémentaire aux familles.

Le bénéfice du service d'hébergement est également possible pendant les **petites vacances scolaires**, à l'exception des vacances de fin d'année mais entraînera une facturation supplémentaire aux familles.

Dispositions financières

La tarification des frais d'hébergement et de restauration est révisée chaque année par le Conseil d'Administration de l'ENILIA-ENSMIC, elle s'applique pour la durée de l'année civile.

Frais de pension pour l'année civile 2012

Prestations	Tarifs
Interne	1 458,00 €
Interne-Externé	1 289,20 €
Demi-pensionnaire (par semaine)	14,70 €

La facturation se fait par trimestre. Un abattement de 100% est pratiqué sur les prix de pension pendant la période des stages.

Les **frais de documentation** (70 € à 110 € pour l'année scolaire 2011-2012), de même que les **frais de tenues** aux laboratoires et à l'atelier technologique (40 à 90 € selon les classes pour l'année scolaire 2011-2012), sont demandés avec le **règlement** de la pension du 1er trimestre le **jour de la rentrée**. Ces montants sont révisés une fois par an par le Conseil d'Administration de l'ENILIA-ENSMIC en fonction de leur coût réel sur l'année écoulée,

Des remises de principe d'internat sont accordées aux familles ayant au moins 3 enfants pensionnaires ou demi-pensionnaires dans un établissement public secondaire (collège ou lycée).

Maison des Lycéens

C'est une association à vocation sportive et culturelle qui est entièrement gérée par les étudiants, élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue de l'ENILIA-ENSMIC, sans intervention de l'administration, mais avec l'appui de personnels.

La cotisation annuelle fixée par son assemblée générale (**15 €** pour l'année scolaire 2011-2012) permet d'accéder à ses différentes activités et à ses services.

De **nombreux clubs** peuvent fonctionner en son sein : photo, musique, théâtre, fitness, danse...

Par ailleurs, des sorties et des **actions récréatives et socio-culturelles** sont organisées par l'Association.